

Il animait un établissement pour garçons difficiles en Seine-et-Marne. Il a été mis en examen pour agressions sexuelles

Le directeur était-il trop parfait ?

Pas Robert, ce n'est pas possible ! » Accoudés côte à côte dans leur gros pull en laine, Olivier Rippe et Bruno Chéry secouent la tête. Deux garçons de 26 et 29 ans, accables et furieux, serrant le poing contre les salauds qui accusent Robert. « Robert, notre père spirituel, » disent-ils. Celui qui les a accueillis dans son centre des Tournelles quand ils n'étaient que des gamins avec des « troubles comportementaux ». Celui qui leur a appris « les valeurs morales, le respect des autres, le goût de la vie ». Robert Mézel, 49 ans, directeur général du centre des Tournelles (en Seine-et-Marne, près de Coulommiers), un établissement pour garçons difficiles. Robert Mézel, accusé aujourd'hui d'avoir commis des actes pédophiles contre ses jeunes pensionnaires.

C'est une histoire comme tant d'autres, dans le fatras actuel des dénonciations de pédophilie. Une lettre anonyme arrive le 19 mars 1997 sur le bureau du secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire Xavier Emmannielli. Une première plainte est déposée en mai 1997 par Jérôme, 17 ans. Il affirme avoir été violé aux Tournelles par Robert Mézel, plusieurs fois entre 1993 et 1996. Un autre garçon, que nous appellerons Jacques, dénonce des attouchements et porte plainte. Une information est ouverte, la DRPJ de Versailles enquête. Robert Mézel passe quelques jours en prison, puis est libéré et placé sous contrôle judiciaire. Une histoire tristement actuelle, donc. Sauf que le directeur n'est pas banal. Robert Mézel est une star de l'éducation spécialisée, un pilier du « tout-



Robert Mézel, directeur des Tournelles depuis 20 ans.

Paris ». Un directeur hors norme pour un établissement hors du commun.

Les Tournelles, c'est un vaste domaine perdu dans la campagne, à 40 km de Paris, avec son château du XIX^e siècle, son bois, ses cours de tennis, une salle vidéo professionnelle, un grand gymnase et, pour accueillir les cinquante enfants pensionnaires, un hôtel trois étoiles dessiné par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, avec des chambres décorées chacune par l'ambassade d'un pays étranger, salle de douche et télévision...

Un site extraordinaire pour des enfants difficiles et une pédagogie très particulière : rééduquer par le beau. Donner aux jeunes l'envie de respecter ce qui les entoure en les respectant. « Robert avait des idées sensationnelles, témoigne Claude Barthe, responsable éducatif d'un institut voisin, à Dammarin-sur-Tigeaux, membre du conseil d'administration des Tournelles. Pour un Noël, il avait demandé à des ambassadeurs de faire visiter leur ambassade aux enfants. Ils lui ont tous dit "oui", et les ont couverts de

cadeaux. Une autre année, Robert avait réussi à se faire prêter un hélicoptère. Quand l'engin s'est posé sur la pelouse des Tournelles, c'est le Père Noël qui en est descendu ! C'était beau ! » Il y a aussi les concours de littérature avec des jurys aux noms célèbres. Des voyages à l'étranger, au club Med ou dans de

beaux hôtels, appelés « transferts » et destinés à « replonger les enfants dans un milieu normal ». Robert Mézel s'arrangeait enfin pour que les enfants rencontrent des personnalités, participent à des diners et mettent en pratique les leçons de savoir-vivre inculquées par l'institut.

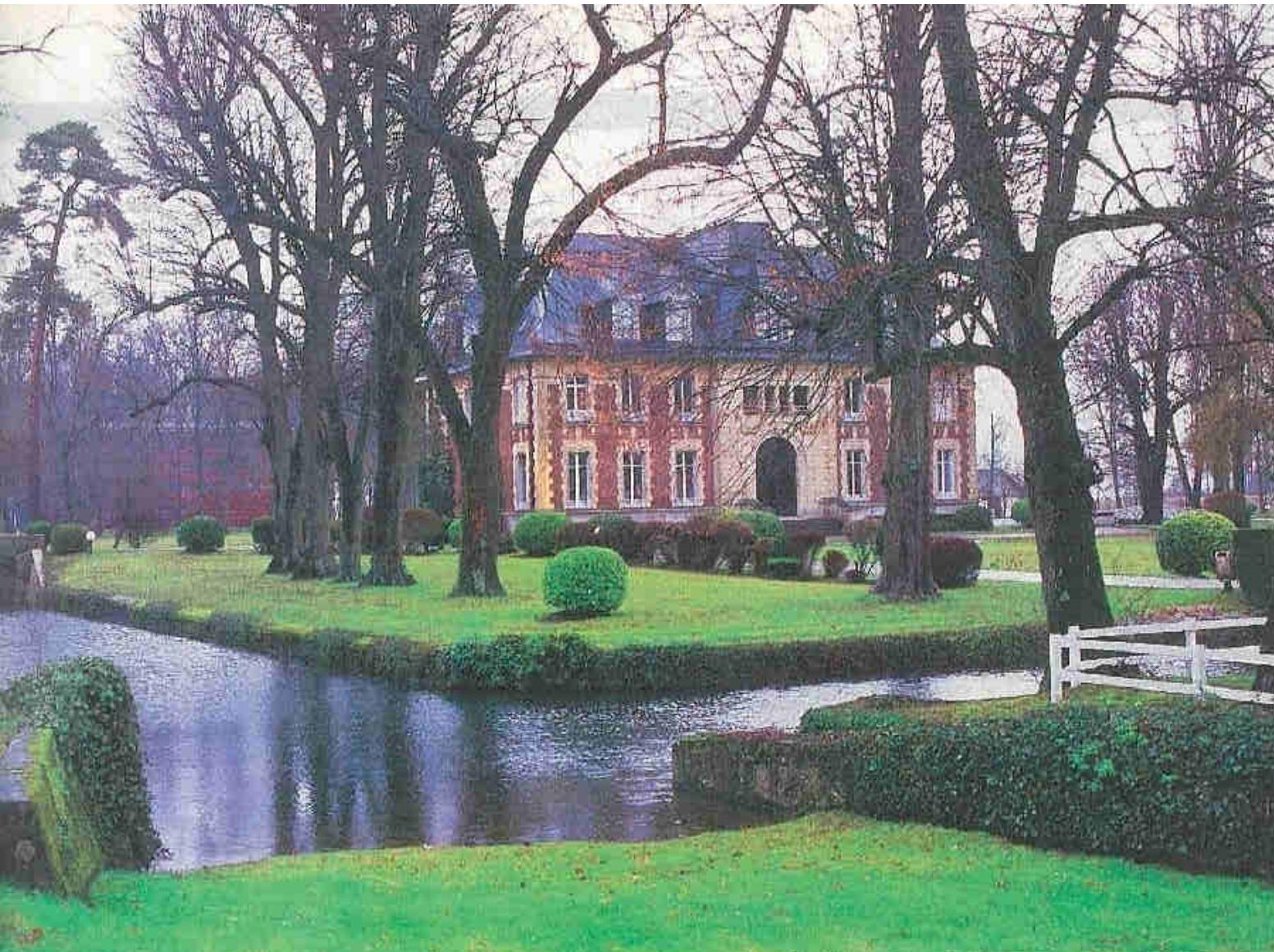
UN PAVÉ DANS LA MARE

Depuis 1977 et son arrivée aux Tournelles, les méthodes originales et le charisme du directeur ont attiré et séduit de nombreuses personnalités. Des télévisions sont venues filmer, des professionnels admirent, des vedettes du show-biz soutiennent... Françoise Dolto, Régine, Carlos, Danielle Mitterrand, Raissa Gorbatcheva ou encore le juge Eva Joly y sont venus, parfois revenus. Robert Mézel a des relations... en 1974, sur proposition de Philippe Sauzay (alors chef de cabinet présidentiel de Giscard d'Estaing, aujourd'hui conseiller d'Etat), l'ancien instituteur a été chargé de mission au cabinet d'Hélène Dorlanc, secrétaire d'Etat à la Condition pénitentiaire. Au

conseil d'administration des Tournelles, il s'est bien entouré : outre Philippe Sauzay, plusieurs magistrats, des avocats, un ancien président de la cour d'appel de Paris, un ex-procureur de la République, un vice-président du tribunal de grande instance de Paris ou encore une ancienne directrice de l'Ecole polytechnique féminine... bref, du beau monde.

La mise en examen de Robert Mézel, le 12 septembre dernier, a jeté un pavé dans cette belle mare médiatique-judiciaire. Un pavé, c'est gênant et surtout, ça peut éclabousser. Les accusations de Jérôme et de Jacques, relayées en automne dernier par des enquêtes sur Canal + (*Le vrai journal de Karl Zéro*) puis sur France 3 (*La marche du siècle*) ont provoqué stupeur et panique.

Comment croire que de tels actes puissent avoir été commis sans que personne ne se soit douté de rien ? Une question que l'on se pose pour toute situation de ce type. Les Tournelles ont l'agrément du ministère de la Justice et du conseil général de Seine-et-Marne. Peu d'instituts ont été autant scrutés, visités, analysés. Et pourtant, aucun des visiteurs, aucun des membres du conseil d'administration ne dit avoir eu le moindre soupçon. Même scepticisme chez Henri Lévy, inédecin de l'institut pendant 26 ans, ou chez le psychiatre et directeur de clinique Michel Bothol, venu superviser l'équipe médicale deux heures par mois pendant un an. « Les portes de Robert étaient toujours ouvertes, rien n'a pu se passer sans qu'on le saache, » témoignent les anciens pensionnaires Olivier et Bruno. Certains élèves, certains amis, af-



Un vaste domaine avec son château XIX^e, en Seine-et-Marne. Un établissement luxueux pour garçons difficiles au cœur d'une affaire médiatique-judiciaire.

firmement même n'avoir pas eu connaissance de l'homosexualité de Robert Mégel. « On savait qu'il était homosexuel », raconte pourtant une ancienne éducatrice qui a travaillé trois ans aux Tournelles. La question était plutôt de savoir qui, parmi les éducateurs et l'encadrement, avait été son amant ou non ! »

Qu'importe la sexualité, dira-t-on, puisque homosexualité ne signifie pas pédophilie. Qu'importe en effet, s'il n'y a pas d'incitation sexuelle auprès des enfants, si vie privée et vie professionnelle ne se mélangent pas. Mais « Robert Mégel ne savait pas ce que c'était qu'une vie privée », comme en témoignent ses défenseurs eux-mêmes. Il vivait sur place, recevait ses amis sur place. « Quand il s'absentait, il appelait dix fois par jour. Cet institut, c'était toute sa vie, » confie son ami Claude Barthe.

Et ce devait être celle des autres : « Dès l'entretien d'embauche, il posait des questions

très personnelles, confirme David Esther, ancien éducateur. Il m'a proposé d'habiter dans un des appartements disponibles aux Tournelles, au même étage que lui. Il m'a emmené dans ses sorties au Régine, au Palace, m'a présenté aux barman, à tout son monde. Peu à peu, je me suis rendu compte que Robert Mégel ne supportait pas que j'aie une vie privée, une petite amie. J'étais fatigué, j'ai démissionné. »

Dans son univers professionnel, Robert Mégel s'est entouré d'un certain nombre d'homosexuels ou de bisexuels. Le soir, il invitait des éducateurs. « Je me rappelle B. (membre du conseil d'administration, patron de boîte de nuit, grand ami de Robert Mégel, NDLR) la première fois que je l'ai rencontré chez Mégel, il m'a déboulonné trois boutons de chemise "pour voir ce qu'il y avait dessous", » sourit David Esther. Une collègue de David se souvient d'un jeune éducateur,

Lionel, revenant rouge et furieux de chez Robert Mégel et hurlant : « Il m'a appelé chez lui pour lui faire son narval de cravate ! »

DES RÈGLES POUR LE MOINS SUSPECTS

Les enfants, eux aussi, avaient accès à l'appartement. Pour discuter avec des invités, pour servir à table... ou encore pour amener un plateau-repas au directeur. « Quand l'heure était venue de se coucher, vers 21 heures, Robert Mégel nous appelaient de son portable et nous disait de lui emporter tel ou tel enfant, » se souvient Richard Follet, ancien éducateur. « C'étoit toujours les mêmes qui étaient appelés. Ses chouchous. Je trouvais ça bizarre. Ils partaient généralement à deux ou trois, mais ne revenaient pas forcément ensemble. Il arrivait que l'un d'entre eux reste plus tard. » Le week-end, les enfants « punis institutionnellement » — selon l'expression maison — ou ceux qui ne

pouvaient rentrer chez eux, restaient sur place. Le directeur aussi. Et beaucoup de nos interlocuteurs nous ont raconté que Robert Mégel emmenait parfois les jeunes faire des tours à Paris, en voiture.

Comment expliquer que personne ne se soit inquiétée de ces règles pour le moins suspectes ? Peur d'être taxé d'homophobie, aveuglement devant le charisme d'un homme ? « Chaque règle avait une justification pédagogique très précise, qui était en fait de se poser des questions, explique Richard Follet. Par exemple, on met des bouquets de fleurs sur la table, pour empêcher les enfants de se jeter sur les plats. L'éducateur ne doit pas embrasser les enfants parce qu'il ne doit pas se substituer aux parents. Les enfants n'ont pas le droit de coller des posters parce que l'institut n'est qu'un lieu de passage... et l'on va chez Robert Mégel le soir, apporter un plateau-repas « parce que c'était un >

moyen pour parier. Et aussi pour se faire de l'argent de poche, 10 en 50 F. On se battait pour y aller. racontent Olivier et Bruno, anciens chouchous eux aussi, et habitués du rituel. Frédéric, pensionnaire pendant trois ans, sorti cette année, confirme : « Ch'm'est arrivé de partir le dernier, mais c'était juste pour que j'y voulais na longueur ! »

Dans cet univers étudié, cadré, pas de place pour la contestation. Pas de place non plus pour les questions. Nombreux ont été les éducateurs démissionnaires ou démissionnées. « Il y a deux choses très marquées, celles qui sont dans le moule et ne bougent pas. Les autres sont vite marginalisés, espionnés et mis à l'écart. » témoignent, unanimes, les six anciens éducateurs que nous avons interrogés. Le personnel, essentiellement masculin, est souvent embauché très jeune, vers 19/20 ans. La plupart des responsables actuels sont issus de ce monde.

Robert Mégel tient son monde par son charisme exceptionnel, son talent, sa vive intelligence. Généralement, il offre de faire l'ondre la pelouse du stade de foot à la municipalité, propose sa salle de sport aux pompiers, donne des piècettes ou des fringues à ses pensionnaires moyennant travail, utilise ses relations pour faire engager un jeune au *Lefoyer*, le restaurant de Régime, admettre tel autre dans une école. Il est respecté pour son exigence, admiré pour sa puissance, sur sa carte de visite, il est inscrit « directeur des services citoyens, direction de la Protection de la jeunesse, ministère de la Justice ». Un directeur trop investi dans sa mission, trop génial, trop irremplaçable, trop parfait presque, pour être soupçonnable.

Christophe Sallenave, ancien pensionnaire, raconte pourtant, s'être trouvé pris dans la spirale séductrice de son ex-directeur : « J'ai été pensionnaire trois ans. Quand je suis parti, à 18 ans, Robert m'a fait comprendre qu'il

voulait plus de moi mais pas honteusement, mais j'étais totalement fasciné. » La relation a duré deux ans. « Finalement, je me suis rendu compte que c'était d'importe quoi. Je suis parti à Pétruyer. » Christophe affirme qu'il était tout juste majeur. Son

frère Eric, lui, avait deux ans de moins. Il n'était pas pensionnaire, mais accompagnait régulièrement Christophe aux Tournelles : « Robert a rencontré par inadvertance le week-end, explique Eric. Il savait jouer sur des choses fortes, me disait qu'il m'aiderait

LE POINT DE VUE DU COMITÉ DE SOUTIEN À ROBERT MÉGEL

sonnes ont travaillé aux Tournelles. Certaines, qui ne donnaient pas satisfaction, ont été priées de partir. Si elles avaient eu le moindre soutien, elles ne se seraient pas privées d'aller le dire à la police. Pourquoi ne l'ont-elles jamais fait ? Parce qu'il ne s'est jamais rien passé. Enfin, Robert Mégel occupait un poste prestigieux dans un institut pilote. Je suis persuadé que cela a suscité des jalouses, compte tenu notamment du nombre de personnes qui se sont proposées pour le remplacer. »

dans mes études pour devenir pilote... J'ai subi des attouchements à plusieurs reprises. C'était presque impossible de refuser. Eric n'avait rien dit à Christophe. Il a craqué et tout révélé quand il a su qu'une plainte avait été déposée. Les deux frères ont raconté leur histoire à la police. Selon des sources proches de l'enquête, cinq ou six autres témoignages ont été recueillis ces dernières semaines. Des pensionnaires mineurs expliquant avoir eu des relations « consenties » avec leur directeur (1) ou témoignant avoir subi des agressions sexuelles, des attouchements. Nous avons souhaité faire réagir Robert Mégel plusieurs fois sur ces graves accusations – via ses avocats ou ses amis – mais celui-ci n'a pas voulu nous recevoir ni répondre à nos demandes d'explications.

UN CLIMAT DE FRANCHE PARANOÏA

Le dossier Robert Mégel pose des questions embarrassantes pour beaucoup de gens, y compris pour des institutions. Des enquêtes internes ont été en effet menées, par la protection judiciaire de la jeunesse et l'Igas (Inspection générale des affaires sociales). Rien n'a filtré pour l'instant.

D'aucuns s'interrogent aussi sur le train de vie de l'ancien directeur et sur ses dix appartements parisiens (dont cinq en copropriété avec un psychiatre de l'institut, comme nous avons pu le vérifier au cadastre). Depuis septembre, accusateurs et défenseurs s'opposent dans un climat de franche paranoïa. Ici, on joue dans la cour des grands, les avocats sont des ténors, les enjeux sont importants. Maître Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme et avocat de Robert Mégel, nous a confirmé à plusieurs reprises qu'il ne souhaitait pas s'exprimer. Pas plus que son client. Les partisans de Robert Mégel réunis dans un comité de soutien, n'ont accepté de témoigner qu'après plusieurs refus (voir encadré).

Du côté accusation, Roland Poynard, avocat de Jérôme, se demande si « la justice aura le courage d'enquêter jusqu'au bout sur elle-même » (Robert Mégel étant

salarié par le ministère de la Justice, NDLR). Le juge d'instruction Nadine Perrin n'a certes pas eu la tâche facile : Robert Mégel a été relâché après cinq jours de détention, par décision du président de la chambre d'accusation, en vertu d'une mesure très rare : le régime de liberté. Autre – étrange – rareté : le contrôle judiciaire n'est pas laissé à la disposition du juge, comme le veut la coutume, mais à la chambre d'accusation. « Il a été réduit à sa plus simple expression, note un policier. Mégel n'a même pas besoin d'aller pointer chez les gendarmes ! » Les policiers qui ont, semble-t-il, eu quelque mal à démarrer l'enquête, font d'étonnantes constats : l'expert informatien de la DRPJ a ainsi découvert qu'un psychiatre des Tournelles n'a pas hésité à signer de faux documents. Ces documents critiquant la personnalité et les agissements du jeune Jérôme, datés officiellement de l'époque où celui-ci était pensionnaire... auraient en fait été écrits récemment, après que le garçon a déposé plainte ! Par ailleurs, le responsable de la Protection de l'enfance en Seine-et-Marne, Pascal Vivel, qui a exprimé ses soupçons sur Robert Mégel, a craint pour son emploi. Et indique ne plus compter les menaces téléphoniques.

L'affaire est complexe, l'instruction risque de durer longtemps. Aujourd'hui, Robert Mégel n'a plus le droit d'aller voir les pensionnaires des Tournelles et ses amis le disent désespérément. Il fait la navette entre Manosque, où habite son frère, et Paris, pour recevoir des soins médicaux. L'institut des Tournelles, lui, continue de fonctionner. Son nouveau directeur, ancien adjoint de Robert Mégel, essaie toujours d'éduquer cinquante garçons « dans le bon, au respect des autres ».

EMMANUELLE ANIZON
et ERIC BELQUE ■

(1) Un viol sur mineur peut être puni de 20 ans de prison, des « atteintes sexuelles » par des peines de 2 à 7 ans. La loi française donne la majorité sexuelle à 15 ans, mais elle intègre à un adulte d'avoir des rapports sexuels avec un mineur de plus de 15 ans (soit jusqu'à 18 ans) si l'adulte a « autorité sur la victime », ou si l'adulte « abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions ».